

Province de Québec
Municipalité d’Upton

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d’Upton tenue **le mardi 5 décembre 2023 à 20h45** en la salle du conseil située au 810, rue Lanoie conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, à laquelle séance sont présents:

Madame la conseillère : Barbara Beugger
 Kelly Huard

Messieurs les conseillers : Éric Jodoin
 Pierre Dufresne
 Claude Larocque
 Mathieu Beaudry

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

000-12-2023

1. Constatation de l’avis de convocation

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la directrice général et greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la cette séance extraordinaire à tous les membres du conseil.

Il est proposé par _____ et résolu unanimement par les membres du conseil d’accepter l’avis de convocation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante tel que reçu, conformément au Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

2. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Robert Leclerc souhaite la bienvenue à tous les membres présents et après avoir constaté le quorum, déclare l’ouverture de la séance extraordinaire.

000-12-2023

3. Adoption de l’ordre du jour

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2023 et qu’il s’en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par _____,
 appuyé par _____

et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers que soit adopté l’ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Constatation de l'avis convocation;
2. Ouverture de la séance;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024;
5. Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2024;
6. Présentation du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026;
7. Adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2024-2025;
8. Période de questions;
9. Clôture de la séance.

4. Présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024

5. Adoption - Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 et qu'ils sont disposés à les adopter telles que déposées, renonçant à leur droit d'analyse 8 jours avant l'adoption;

Attendu que lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de l'ordre de **4 479 580** \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024;

En conséquence, il est proposé par _____,
appuyé par _____

et résolu :

Que soit adoptée les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 telles que décrites ci-après et totalisant des revenus et crédits budgétaires pour un montant de **4 479 580 \$**;

Que le budget de l'année 2024 soit publié sur le site internet de la Municipalité ainsi que dans le journal municipal.

Revenus	4 479 580 \$
Charges	4 479 580 \$
Remboursement de la dette (capital)	122 346 \$
Activité d'investissement	430 137\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

6. **Première période de questions**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l’objet d’une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

- Aucune question

7. **Présentation du programme triennal d’immobilisation 2024-2025-2026**

Conformément à la loi, monsieur le maire, Robert Leclerc, procède à la présentation du programme triennal d’immobilisations 2024, 2025 et 2026;

Le programme triennal d’immobilisations prévoit, pour les années des investissements totalisant environ 20 millions de dollars. Ce programme s’avère un outil de planification important et permet d’évaluer l’incidence financière des projets sur les budgets futurs.

8. **Adoption - Programme triennal d’immobilisation 2024-2025-2026**

XXX-12-2023

Attendu que, selon l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2024-2025-2026;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de programme triennal d’immobilisations 2024-2025-2026 et qu'ils sont disposés à l’adopter tel que déposé, renonçant à leur droit d’analyse 8 jours avant l’adoption;

En conséquence, il est proposé par _____,
appuyé par _____.

et résolu :

Que soit adopté le plan triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 tel que décrit ci-après;

2024	6 623 200 \$
2025	8 013 200 \$
2026	3 720 500 \$
Total	18 356 900 \$

Que le programme triennal d'immobilisations soit publié sur le site internet de la Municipalité ainsi que dans le journal municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

9. Deuxième période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

- Aucune question

10. Clôture de la séance

XXX-12-2023

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par _____,
appuyé par _____

et résolu de clore la séance à __.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es)

Lyne Rivard
Directrice générale et
greffière – trésorière

Robert Leclerc
Maire